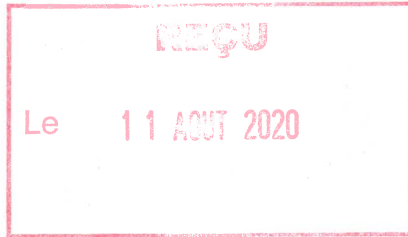




**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Affaire suivie par : Claudia Branjauneau
Bureau des procédures environnementales
et foncières
Tél : 02 40 41 21 60
Mél : claudia.branjauneau@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 7 août 2020

LRAR

Monsieur le directeur,

Par courrier du 20 mai 2020, accompagné d'un dossier de porter à connaissance, vous avez demandé la modification de votre projet de parc éolien, constitué de cinq aérogénérateurs sur la commune de Campbon (44).

Vous demandez la modification des dimensions du poste de livraison devant être implanté sur le projet de parc éolien Lande du Moulin pour permettre le raccordement du parc au réseau d'ENEDIS.

Après examen, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire considère que cette **modification n'est pas substantielle** au titre des ICPE.

Dans ces conditions, je prends acte de votre projet de modification, qui ne nécessite ni dépôt d'une demande d'autorisation, ni d'être encadré par un arrêté complémentaire.

Je vous invite à conserver le présent courrier dans votre dossier d'installation classée aux fins de contrôle de l'inspection des installations classées ou des organismes de contrôle agréés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau des procédures
environnementales et foncières**


Irène FROUIN

**SEPE PARC ÉOLIEN LANDE DU MOULIN
ENERCON IPP FRANCE
330 rue du Port Salut
60126 LONGUEIL SAINTE-MARIE**



**PRÉFET
DE LA LOIRE – ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité départementale de la Loire-Atlantique

Nantes, le 6 août 2020

Affaire suivie par : Pierre-Edouard DELARUE
pierre-edouard.delarue@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 72 74 78 08
Réf : N4-2020-315

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
à
Monsieur le Préfet de la région Pays de Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau des Procédures Environnementales
et Foncières

Objet : Société SEPE LANDE DU MOULIN à Campbon

Pièces jointes : --

En date du 2 juin 2020, vous avez transmis à l'inspection des installations classées un dossier de porter à connaissance de la modification envisagée pour le projet de la SEPE LANDE DU MOULIN, d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Campbon. Le parc éolien La Lande du Moulin à Campbon a été autorisé par l'arrêté préfectoral 2019/ICPE/144 du 1^{er} juillet 2019. La modification du projet considérée porte uniquement sur les dimensions du poste de livraison qui doit être agrandi pour des raisons techniques. Il aura les caractéristiques suivantes :

- hauteur : 3,48 m (au lieu de 3,3 m) ;
- longueur : 9 m (au lieu de 6,27 m) ;
- largeur : 2,47 (au lieu de 2,48 m).

Après consultation de la direction départementale des territoires et de la mer, la modification n'appelle aucune remarque de la part de l'inspection des installations classées et n'est pas considérée comme substantielle.

Les prescriptions de l'arrêté initial restent inchangées.

Je vous propose d'en informer l'exploitant par simple courrier

Pour la directrice et par délégation,
L'adjoint au chef de l'unité départementale de la Loire-Atlantique

Yann DERRIEN